

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente
du

N° CP 116/16-07
Séance du - 8 JUIN

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL : SEME PROGRAMMATION DES AIDES POUR L'ANNEE 2007

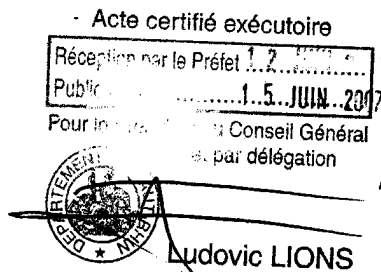
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 11^e/04 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de la politique de développement local et fixant le budget 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

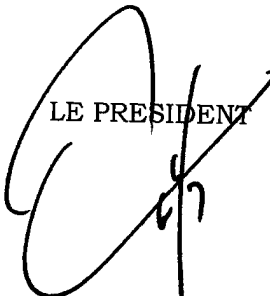
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- ❖ Approuve, au titre de l'exercice 2007, la 5^{ème} programmation en matière de développement local et ce pour un montant global de **143 934,00 €**, selon la répartition fixée par les tableaux annexés au rapport.
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre suivant :
 - Programme F031 - Fonction 71 - Nature 65734 - Enveloppe 4273 - Communes et structures intercommunales : **92 354,00 €**.
 - Programme F031 - Fonction 71 - Nature 20414 - Enveloppe 89653 - Communes et structures intercommunales : **51 580,00 €**.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions



LE PRÉSIDENT



Charles BUTTNER